



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR





Institution d'État, la grande chancellerie de la Légion d'honneur a pour vocation l'administration des décorations nationales, au premier rang desquelles la Légion d'honneur.

Elle assure également la direction et la gestion de deux établissements d'enseignement public, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, et du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Cet ensemble original d'activités reliées par l'histoire est dirigé par le grand chancelier de la Légion d'honneur et nécessite près de 400 personnes pour remplir les missions de service public qu'il recouvre.

L'ADMINISTRATION DES ORDRES NATIONAUX

En tant qu'administration de l'ordre de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la grande chancellerie joue un rôle essentiel dans le processus de désignation des nouveaux décorés. Elle examine les mémoires de proposition adressés par les ministres, prépare et exécute les délibérations des conseils des ordres et assure la publication des promotions au Journal officiel. Interlocuteur administratif des décorés, elle veille à ce qu'ils soient effectivement admis dans la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite lors d'une cérémonie de réception, puis établit et expédie les brevets. Elle administre les dossiers de chaque décoré, verse leur traitement aux titulaires militaires et gère les archives.

Garant de la cohérence de l'ensemble du système des distinctions nationales, la grande chancellerie est l'institution de référence obligatoirement consultée lorsqu'un ministère souhaite créer une nouvelle médaille ou modifier les conditions d'attribution d'une décoration déjà existante.

C'est aussi la grande chancellerie qui veille à ce que seules les décorations officielles, françaises et étrangères, soient usitées. En effet, un Français ne peut porter ou même accepter de recevoir une décoration étrangère sans en avoir obtenu l'autorisation auprès de la grande chancellerie.

LE GRAND MAÎTRE

Le président de la République est le grand maître de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite. Il statue en dernier ressort sur toutes les questions concernant ces institutions, notamment sur leur attribution.

LE GRAND CHANCELIER

C'est le représentant de l'ordre de la Légion d'honneur. Le grand chancelier est choisi parmi les grand'croix par le président de la République, qui le nomme pour une durée de six ans. Il préside les conseils des ordres et assiste d'un secrétaire général, dirige la grande chancellerie dans chacune de ses activités. Il est également chancelier de l'ordre national du Mérite.

LES CONSEILS DES ORDRES

Il existe un conseil pour l'ordre de la Légion d'honneur, qui examine en outre les propositions d'attribution de la Médaille militaire, et un conseil pour l'ordre national du Mérite. Ces instances délibératives présidées par le grand chancelier sont respectivement composées de 17 et 11 personnalités choisies parmi les membres des ordres nationaux et représentatives de tous les secteurs d'activité. Ce sont les membres des conseils qui étudient les mémoires de proposition établis par les ministres, soit plus de 15 000 candidatures civiles et militaires par an, qu'ils se répartissent suivant leur domaine de compétence. Les conseils délibèrent également sur les cas de décorés qui auraient failli à l'honneur. La procédure disciplinaire contradictoire qui se met alors en place peut aller jusqu'à l'exclusion du décoré. Les conclusions des conseils sont soumises à la décision du président de la République.



Le grand chancelier présente le collier de grand maître au président de la République lors de la cérémonie d'installation. © AFP



Les membres des conseils exercent un mandat de quatre ans renouvelable. © N. Lukacs

L'ADMINISTRATION DES ORDRES NATIONAUX

REPÈRES SUR LES PLUS HAUTES DÉCORATIONS FRANÇAISES

LE CODE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le code est la charte fondamentale des ordres nationaux et de la Médaille militaire. Établi en 1962 par la volonté du général de Gaulle, le code rationalise en un seul document les textes préexistants. Il définit une doctrine et des principes généraux de fonctionnement. Il a été complété en 1963 avec la création de l'ordre national du Mérite.



La cérémonie de remise d'insigne est nécessaire pour devenir membre de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite. © ECPAD



LA LÉGION D'HONNEUR

La Légion d'honneur est la plus haute distinction nationale. Elle récompense les mérites éminents acquis au service de la nation pendant un minimum de vingt années, soit à titre civil, soit sous les armes. C'est un ordre universel, ayant pour vocation de distinguer des personnes issues de tous les domaines d'activité, de rang élevé ou modeste : militaires, industriels, commerçants, chercheurs, enseignants, artistes, agriculteurs, juristes, professionnels de la santé, sportifs...

- 92 000 MEMBRES
- 3 000 FRANÇAIS ET 400 ÉTRANGERS DÉCORÉS CHAQUE ANNÉE
- 3 GRADES : CHEVALIER, OFFICIER, COMMANDEUR ET 2 DIGNITÉS : GRAND OFFICIER, GRAND' CROIX
- CRÉÉE EN 1802 PAR NAPOLÉON I^{er}



LA MÉDAILLE MILITAIRE

Récompense d'exploits extraordinaires ou de longs services passés sous les drapeaux, la Médaille militaire est la deuxième décoration française dans l'ordre de préséance après la Légion d'honneur.

- 165 000 MÉDAILLÉS MILITAIRES
- 2 500 MILITAIRES DÉCORÉS CHAQUE ANNÉE
- CRÉÉE EN 1852 PAR NAPOLÉON III



L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

L'ordre national du Mérite récompense les mérites distingués manifestés soit dans la fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. Comme la Légion d'honneur, il est universel mais la moindre durée des services exigée (dix ans) fait qu'il accueille des générations plus jeunes, permettant ainsi de percevoir plus rapidement les principaux courants d'activité qui animent le pays. C'est la troisième plus haute décoration française.

- 187 000 MEMBRES
- 4 600 FRANÇAIS ET 250 ÉTRANGERS DÉCORÉS CHAQUE ANNÉE
- 3 GRADES : CHEVALIER, OFFICIER, COMMANDEUR ET 2 DIGNITÉS : GRAND OFFICIER, GRAND' CROIX
- CRÉÉ EN 1963 PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR



CI-CONTRE
L'uniforme des élèves comprend
une ceinture de couleur variant
selon le niveau de classe.
© C. Lacène

À DROITE
L'enseignement de la musique
est une tradition dans
les maisons d'éducation.
© C. Lacène

EN HAUT, À DROITE
Les récréations se déroulent
dans le parc. © S. Perrot

Institution atypique du paysage scolaire français, les maisons d'éducation sont placées sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur et s'appuient sur les services administratifs de la grande chancellerie pour leur gestion. Elles accueillent de la 6^{ème} à la terminale et en post-bac, les filles, petites-filles et arrière-petites-filles de membres de la Légion d'honneur, de Médailleurs militaires ainsi que de décorés de l'ordre national du Mérite. Elles sont également ouvertes aux filles et petites-filles de décorés étrangers de la Légion d'honneur.

Le collège situé aux Loges à Saint-Germain-en-Laye, et le lycée abrité dans l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis, sont des internats d'enseignement public : les mille élèves suivent le programme de l'Éducation nationale, avec une réussite de 100% au brevet et au bac, dont 98.5% de mentions pour ce dernier examen.



Ces résultats illustrent la vocation des maisons d'éducation : offrir à des élèves motivées et méritantes des conditions de travail exceptionnelles, favoriser l'ouverture intellectuelle dans un cadre d'éducation rigoureux, encourager l'effort individuel et la dynamique collective. Sont cultivées les valeurs communes des ordres nationaux : estime de soi, respect des autres, civisme, effort et, naturellement, mérite.

Un système de récompense, mis en place dès la création des maisons d'éducation en 1805 par Napoléon I^{er}, continue de constituer une source d'émulation morale et scolaire pour les élèves.



Les maisons d'éducation ont également un rôle social. L'admission, sur dossier et sur entretien, tient compte autant de la motivation de l'enfant pour l'internat et de ses résultats scolaires que de son contexte de vie. Sont ainsi considérés avec une attention particulière les difficultés financières, les situations familiales fragilisées ou encore l'éloignement géographique des parents.

La maison d'éducation de Saint-Denis accueille des classes d'hypokhâgne et khâgne et de BTS de commerce international. L'accompagnement personnalisé des étudiantes et la vie en internat dans un environnement privilégié constituent des conditions de travail propices à la réussite. Près de 70% des élèves de khâgne intègrent les écoles les plus prestigieuses (ENS-LSH, HEC, ESSEC, EDHEC...) et 100% des étudiantes de BTS sortent diplômées.

LE MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR

ET DES ORDRES DE CHEVALERIE

Vitrine de l'institution, le musée de la Légion d'honneur fait partie de la grande chancellerie dont il partage les services administratifs et les bâtiments historiques de l'Hôtel de Salm. Ouvert au lendemain de la Grande Guerre, le musée est devenu au fil du temps une référence mondiale incontournable dans le domaine des décorations. Aujourd'hui 4 600 objets d'art et insignes y sont exposés, intégrés dans leur contexte géopolitique et retraçant l'histoire des distinctions françaises et étrangères, du Moyen Âge au XXI^e siècle.

Le parcours muséographique, ponctué de vidéos et d'écrans interactifs, mène le visiteur de la création même du concept d'ordre

de chevalerie, à l'époque des croisades, jusqu'à l'institution de l'ordre national du Mérite en 1963, en passant par les ordres étrangers issus de 122 États à travers le monde. Le visiteur est ainsi amené à découvrir et à comprendre la réalité des ordres, les valeurs qu'ils incarnent et les mérites des hommes et les femmes qui les constituent.

Par sa triple dimension historique, sociologique et artistique, le musée de la Légion d'honneur est destiné à séduire un large public : amoureux de beaux objets, amateurs d'histoire, passionnés de la Légion d'honneur et du Premier Empire, phaléristes (spécialistes des décorations), ou bien touristes curieux de découvrir les trésors d'une institution française.

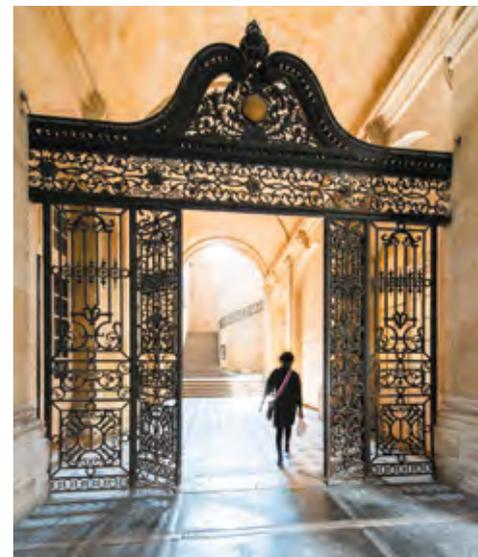


Décorations, tableaux, objets d'art: le musée fait vivre 1000 ans d'histoire de France et un voyage sur les cinq continents. © D. Boy de la Tour

LE PATRIMOINE DE LA LÉGION D'HONNEUR



Rapidement après sa création, la Légion d'honneur a été dotée d'un patrimoine immobilier prestigieux. Elle est ainsi propriétaire de l'Hôtel de Salm ou palais de la Légion d'honneur, de l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis et de l'ancien couvent des Loges à Saint-Germain-en-Laye. Ces bâtiments, qui appartiennent à l'histoire de France, contribuent au rayonnement des ordres nationaux.



Lieux vivants, ils abritent depuis le début du XIX^e siècle la grande chancellerie de la Légion d'honneur dans ses différentes activités : protocolaires, administratives, éducatives et culturelles. Ils sont partiellement ouverts au public, notamment lors des Journées européennes du patrimoine.

Ces bâtiments, classés Monuments historiques*, nécessitent des travaux permanents de rénovation et de modernisation dont la grande chancellerie assume la charge principalement grâce au mécénat.

Le château d'Écouen, première maison d'éducation dont la Légion d'honneur est toujours propriétaire, est administré par le musée de la Renaissance qu'il abrite.



EN HAUT

Le palais de la Légion d'honneur, édifié au XVIII^e siècle, est le siège de l'ordre depuis 1804. © DICoD

AU CENTRE

Aujourd'hui maison d'éducation, l'ancienne abbaye de Saint-Denis est un chef d'œuvre de l'architecture classique. © C. Lacène

EN BAS

La maison d'éducation des Loges, ancien couvent, a connu une vaste restructuration sous Napoléon III. © S. Perrot

* Partiellement pour la maison d'éducation des Loges.



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



1 RUE DE SOLFÉRINO, 75700 PARIS 07 SP
T. 01.40.62.84.00

**MAISON
D'ÉDUCATION
DES LOGES**

LES LOGES, BP 80866
78108 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
T. 01.39.04.10.40

**MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS**

5 RUE DE LA LÉGION D'HONNEUR
93206 SAINT-DENIS CEDEX 1
T. 01.48.13.13.33

**MUSÉE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR**

2 RUE DE LA LÉGION D'HONNEUR
75007 PARIS
T. 01.40.62.84.25